



« Accompagner la souffrance suppose l'approcher, s'en se laisser imprégner, se laisser toucher. Accompagner le malade en fin de vie c'est reconnaître sa souffrance, mais aussi ses forces qui l'aident dans cette situation. C'est également être en contact avec nos propres forces, comme accompagnateur ».

Parce
qu'avant la
mort, il reste
la vie!

INFOLETTRE FÉVRIER 2015

VOLUME 1 NUMÉRO 10

LA COUR DIT OUI À L'AIDE MÉDICALE À MOURIR.

La Cour suprême du Canada vient d'envoyer une onde de choc à travers le pays... et de cautionner le gouvernement du Québec. Dans un jugement unanime signé par la Cour pour lui donner encore plus de poids, elle déclare que l'aide médicale à mourir doit être légalisée au Canada. Les neuf juges donnent un an à Ottawa pour modifier le Code criminel.

La Cour pose cependant des conditions très strictes à cette aide médicale à mourir. Celle-ci doit d'abord être administrée par un médecin, à des personnes adultes qui sont capables d'y consentir clairement et qui sont atteintes de « problèmes de santé graves et irrémédiables » leur causant des souffrances (physiques ou psychologiques) « persistantes » qui leur sont « intolérables ».

Fait très important à noter : la Cour ne dit pas que la personne doit être atteinte d'une maladie mortelle ou même être en fin de vie. Un malade chronique ou une personne handicapée qui remplit ces conditions, mais qui pourrait vivre encore très longtemps avec sa maladie ou son handi-

cap, se qualifie. La Cour ne dit pas non plus que la personne doit être incapable de mettre fin à ses jours elle-même. Une personne qui remplit les conditions pourrait demander l'aide d'un médecin simplement parce qu'elle renâcle à se suicider.

La Cour estime qu'il existe suffisamment de garde-fous pour empêcher tout dérapage ou abus, notamment envers les personnes handicapées. « La juge de première instance a conclu, écrit la Cour, qu'il était possible pour un médecin qualifié et expérimenté d'évaluer de manière sûre la capacité du patient et le caractère volontaire de sa décision, et que la coercition, l'abus d'influence et l'ambivalence pouvaient tous être évalués de façon sûre dans le cadre de ce processus. » La Cour ajoute : « Quant au danger que courent les personnes vulnérables (comme les personnes âgées ou handicapées), la juge de première

instance a conclu qu'aucune preuve émanant des endroits où l'aide à mourir est autorisée n'indique que les personnes handicapées risquent davantage d'obtenir une aide médicale à mourir. [...] Nous ne voyons aucune raison de rejeter les conclusions auxquelles est arrivée la juge. Ces conclusions étaient raisonnables. »

7 février/Hélène Buzzetti/Justice

Pour en savoir plus :

<http://www.ledevoir.com/non-classe/431146/la-cour-supreme-dit-oui-a-l-aide-medicale-a-mourir>



QU'EST-CE QUE LE DROIT DE REFUS DE TRAITEMENT?

Le droit de refus de traitement est le droit, reconnu par les tribunaux, de refuser tout traitement jugé inacceptable ou intolérable par le patient. Ce droit permet d'éviter tout « acharnement thérapeutique », c'est-à-dire tout traitement disproportionné par rapport au résultat escompté. Si un traitement sera fort pénible ou fort risqué et ne pourra que très peu prolonger la

vie ou très peu améliorer l'état d'une personne, alors il se peut qu'une personne en pareille situation désire refuser ou arrêter le traitement en question. La personne peut alors choisir de laisser se poursuivre le processus de la mort naturelle engendré par la maladie, sans avoir d'autres traitements que les soins palliatifs (de confort). Il ne s'agit pas ici de suicide, ni d'eutha-

nasie, car rien n'a été fait pour provoquer la mort. On a simplement choisi de laisser libre cours au processus de la mort naturelle qui a été engendré par la maladie.

Ward O'Connor

Cet article est publié dans les journaux locaux de la région de Mont-Laurier.

LA REFONTE DE LA FORMATION EN SOINS PALLIATIFS ET EN SOINS DE FIN DE VIE DE LA FÉDÉRATION DU MOUVEMENT ALBATROS DU QUÉBEC.

Pour mieux outiller ses formateurs et ses bénévoles accompagnateurs, la Fédération du Mouvement Albatros du Québec (FMAQ), par l'intermédiaire de son comité de formation composé de mesdames Armelle Deschamps, Anne-Marie Montpetit, Hélène René sous la coordination d'Hélène Laurin, a effectué une refonte en profondeur de sa formation, en collaboration avec une psychoéducatrice madame Eve Gaudreau qui a rédigé l'ensemble des documents et d'une professeure universitaire madame Mannon Champagne qui a assumé la direction scientifique du projet. La refonte a été effectuée avec l'aide financière du Réseau de Soins Palliatifs du Québec, du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et de la Fondation du Cancer du sein.

Nous remercions à la fois mesdames Gaudreau et Champagne qui ont été des ressources inestimables. Nous tenons aussi à remercier nos bailleurs de fonds, car sans eux cette belle

refonte n'aurait pas été possible.

Quatre-vingt-quinze personnes ont participé au lancement officiel de ladite formation le 6 septembre 2014 et la majorité des 16 organismes que comprend la FMAQ a commencé à l'offrir. De plus, étant donné l'engagement pris avec le RSPQ, d'en diffuser le contenu gratuitement, deux organismes jusqu'à ce jour se sont prévalus de ce privilège.

Les thèmes suivants sont abordés dans la formation: présentation, accompagnement en soins palliatifs, dimension physique, dimension psychosociale, communication, deuil, deuil chez l'enfant et l'adolescent, dimension spirituelle, questions éthiques et juridiques, agonie et mort, après la mort et bilan.

Étant donné que pour la FMAQ, le savoir-être est la dimension la plus importante de l'accompagnement en soins palliatifs, nous retrouvons majoritairement dans chacune des ren-

contres des stratégies centrées sur les participants à savoir : des activités d'introspection, des discussions en petits groupes, des exercices théoriques (questionnaires), des jeux de rôles, des mises en situation et des visualisations parfois associées au dessin. Nous y retrouvons aussi des stratégies centrées sur le formateur : exposés magistraux, lectures et visionnements de vidéo, de même que des stratégies centrées à la fois sur le participant et le formateur : discussions de groupe, exposés informels du formateur et remue-méninges.

Au prochain congrès du RSPQ, la FMAQ présentera un atelier qui se déroulera en deux temps. D'abord, les grandes lignes du contenu de la formation Albatros seront présentées. Ensuite, les participants pourront se familiariser avec certaines des activités proposées dans la formation en en faisant eux-mêmes l'expérience. À travers cette expérimentation, les participants pren-

dront connaissance de certains des principes de l'éducation des adultes qui ont guidé la réalisation de la formation Albatros et qui sont essentiels à sa mise en application.

Nous sommes très fiers de cette réalisation et voulons la partager avec le plus grand nombre de personnes possible afin de faire en sorte que tous les bénévoles soient bien outillés. Ceci permettra qu'un grand nombre de personnes à domicile comme en établissement aient un accompagnement de qualité à cette période si cruciale de la vie, tout en permettant un répit aux proches aidants qui sont très souvent à bout de souffle.

Par *Hélène Laurin*

Article qui paraîtra dans le Bulletin du Réseau des soins palliatifs du Québec



COLLOQUE DE LA FMAQ « L'accompagnement au cœur de la dynamique familiale »



La FMAQ invite tous les membres Albatros à son colloque sur l'accompagnement en soins palliatifs qui aura lieu le samedi 18 avril à l'hôtel Montfort de Nicolet. Sous le thème « L'accompagnement au cœur de la dynamique familiale », cinq conférenciers de renom entretiendront les partici-

pants : Dr Serge Daneault (soins palliatifs, Hôpital Notre-Dame de Montréal), Dr Bernard Lapointe (soins palliatifs, Hôpital général juif de Montréal).

Dr Jean-Pierre Gagnier (psychologue, Université du Québec à Trois-Rivières), Mme Lise Langlois (travailleuse sociale, AGIR international) et M. Danis Prud'homme (directeur général, FADOQ).

Les droits de participation sont

comme suit (dîner, souper et soirée sociale inclus) :
membres Albatros : 75 \$
membres FADOQ : 110 \$
autres : 125 \$.

Informations et billets :
(819) 375-8533. Date limite d'inscription : le 8 avril 2015.

Ward O'Connor,

Rapports à transmettre à la Fédération

Nous vous rappelons l'importance de transmettre à la Fédération les documents suivants : la liste de vos membres, le rapport d'activités 2014-15, vos prévisions budgétaires 2015-16, le rapport financier 2014-15 (facultatif pour les organismes). La Fédération se doit en effet de tenir à jour diverses données et ce, afin d'informer adéquatement le Ministère de la Santé et des Services Sociaux de même que les organismes qui nous allouent du financement : sur la nature des activités des organismes locaux, sur le nombre des bénévoles qui en font partie, sur les budgets dont ils disposent ainsi que sur la clientèle qu'ils desservent. Ces informations sont également utiles pour se comparer avec d'autres organisations qui offrent des services similaires à ceux du Mouvement Albatros, dans le but aussi de mieux se faire connaître auprès des personnes et des organisations dans le domaine des soins palliatifs.

En outre, ces chiffres et statistiques permettent de démontrer que nos organismes sont bien organisés, qu'ils ont les effectifs nécessaires pour répondre aux besoins, qu'ils disposent des budgets pour opérer et qu'ils contrôlent leurs coûts.

Bref, de telles données sont essentielles pour donner un portrait juste de notre organisation. Ce sont des éléments de base qui permettent de démontrer la viabilité du Mouvement Albatros. En s'appuyant sur ces informations que vous nous transmettez, nous pouvons démontrer que le Mouvement Albatros est structuré et organisé pour répondre adéquatement aux besoins d'accompagnement des personnes malades et en fin de vie.

Merci donc de nous faire parvenir ces rapports dans les délais impartis.

Mario Trudel, DG exécutif

RETROUVEZ-NOUS SUR LE
WEB
www.fmaq.ca

Cellule Albatros Thetford Mines, 17 février 2015

Nouvelles en vrac!

* Suite à notre formation à l'automne, 14 membres se sont ajoutés dont 7 actifs. Cette formation n'a fait que des personnes comblées. Merci aux re-modeleurs de ce petit bijou!

* Dans le cadre du *Programme des soins palliatifs* (nouvelle appellation du Programme de navigation en soins palliatifs à domicile) du CSSS, nous sommes reconnus comme étant l'organisme bénévole de référence. Les retombées : invitation à participer activement à la table de coordination et de concertation de ce Programme; accès à des formations (principes de base de déplacements sécuritaires et secourisme premiers soins et autres); contribution financière à notre formation de base; subvention substantielle récurrente de la part de l'Agence...

En devenir : nous sommes en consultation avec nos mem-

bres pour une éventuelle démarche vers « l'incorporation ». Dans l'immédiat : Albatros-Lévis agit comme éclaircur; un grand « merci ». Le hic! Trouver les personnes qui, une fois en place, en assureront le fonctionnement administratif.

Rita Gosselin

Responsable de la cellule.

Les bons coups



Vous avez fait un bon coup ou un événement spécial s'est passé dans votre secteur et vous voulez le partager avec tous les membres Albatros.

Contactez-nous au 1 866 375-8533

ou par courriel : info@mouvement-albatros.org

Départ de notre webmestre

Nous avons été informés à la fin de janvier 2015 de la décision de Mme Isabelle O'Connor de ne plus s'occuper du site Web de la Fédération.

Nous désirons donc remercier sincèrement Mme O'Connor pour son apport exceptionnel relativement à la mise à jour et au développement de notre site Web, pour le temps et les efforts qu'elle y a consacrés bénévolement, pour les services qu'elle a rendus aux membres et aux personnes s'intéressant au Mouvement Albatros en améliorant sans cesse les aspects visuels et fonctionnels du site.

Nous sommes donc à la recherche d'un remplaçant ou d'une remplaçante de Mme O'Connor pour veiller à l'entretien et à la mise à jour de notre site Web. Si vous êtes intéressé (e) à prendre la relève ou si connaissez quelqu'un qui aurait de l'intérêt et du temps pour remplir le rôle de webmestre, n'hésitez pas à contacter Hélène, Carole ou moi-même au bureau de la Fédération.

Mario Trudel, DG exécutif